



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-99**

**ASSAINISSEMENT**

**15 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ, rue Gué Malaye - (Opération n° 486B)**

Date de la convocation : le 30 novembre 2016,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE – Commune de LE THILLAY

**Présents : 47**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, Commune de Montmorency), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de Louvres), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN et Bernard LARIDAN (Commune de Montsout), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville).

**Présents sans droit de vote : 0**

## ASSAINISSEMENT

### **15 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d’eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ, rue Gué Malaye - (Opération n° 486B)**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Dans le cadre de l’entretien des réseaux, des inspections télévisées ont été réalisées en mars 2014 sur le collecteur d’eaux usées intercommunal de diamètre 200 millimètres, situé chemin des bassins, chemin vicinal ordinaire n° 2 de VÉMARS, rue Jeanne d’Arc et rue Gué Malaye entre VÉMARS et SAINT-WITZ.

L’analyse met en évidence que les collecteurs d’eaux usées présentent des défauts tels que des fissures, plusieurs déplacements d’assemblage, pénétration de racines et plusieurs déformations.

Le SIAH envisage de réhabiliter ce collecteur d’eaux usées actuel sur une longueur de 2346 mètres linéaires. Ce dossier est décomposé en 2 lots, le lot n° 1 concerne les travaux de comblement et la pose du collecteur d’eaux usées intercommunal de diamètre 200 millimètres sur 59 mètres linéaires ainsi que la remise en état de deux regards enterrés. Le lot n° 2 est relatif aux travaux de réhabilitation par l’intérieur par chemisage continu sur 1148 mètres linéaires.

Le coût des travaux est estimé à 400 000 € HT, y compris dépenses connexes.

Les crédits sont inscrits au budget Assainissement, chapitre 23, article 2315.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** le résultat des inspections télévisées,

**Vu** l’estimation prévisionnelle du projet, soit 400 000 € HT,

**Considérant** la présence de défauts tels que fissures, déplacements d’assemblage, pénétrations de racines et déformations,

**Considérant** la nécessité pour le syndicat de lancer la procédure d’attribution et de signer le marché public avec le(s) titulaire(s) relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d’eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ, Rue Gué Malaye,

## ASSAINISSEMENT

**15 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d’eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ, rue Gué Malaye - (Opération n° 486B)**

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1 – Autorise** le Président à lancer la procédure d’attribution et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d’eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ, rue Gué Malaye - (Opération n° 486B),

**2 – Prend acte** que le montant des travaux est estimé à 400 000 € HT, y compris dépenses connexes,

**3 – Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget Assainissement, chapitre 23, article 2315,

**4 – Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l’attribution du marché public de travaux.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 14 décembre 2016

Guy MESSENGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 2016.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.